

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 13 juin 2018, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M^{me} BOUILLON – M. CORRE – M^{me} GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT et M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M^{me} JAYAT – M. MAIRAL – M^{me} GUILLET – M. BACOT – M. JOURDAIN – M^{me} BRADEL (Conseillers municipaux).

Absents représentés : M. CROUZIER, M. MEUNIER, M^{me} GAILLE, M^{me} SABATIER, M^{me} FINAT, M. BLANCHET, M^{elle} ARNOUX

Absents : M^{mes} GRINCOURT-SCHLUMBERGER et HORIOT, M. CHAPELLE

M^{me} GUILLET a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du 22 mai 2018 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ CENTRE BOURG (CCAB) : Place des Guinards

Dans le cadre de la création du centre-bourg place des Guinards, le Maire présente **le résultat de l'ouverture des 5 plis** reçus, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 06 juin 2018 :

TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES			
Classement	CANDIDATS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1	REALITES BE	38 220,00	45 864,00
2	SALTUS A2i	34 980,00	41 976,00
3	AXE SAONE EGIS	60 248,10	72 297,72
4	ATELIER du GINKGO	40 260,00	48 312,00
5	LANCRENON PAYSAGE	61 425,00	73 710,00

Après avoir analysée les offres reçues, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir l'offre du bureau d'études **REALITES** qui, selon les critères préalablement définis dans l'avis (valeur technique appréciée au vue de la note pondérée à 60%, et le prix des prestations pondérée à 40%), est le mieux placé ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

2/ ALIGNEMENT : SCI SOCYMO

Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section AS n°1030 de 15 m² et n°1031 de 51 m² figurant au compte de la SCI SOCYMO, et situées rue des Pins à Creuzier-le-Vieux, le Maire propose leur acquisition au prix de 3€ le m², soit 198€ ; et de faire établir l'acte notarié en l'étude de Maître Bertrand LABBE de MONTAIS, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).

Accord à l'unanimité des membres présents.

3/ EMPRUNT 2018 : 700 000€

Conformément au budget communal voté en mars dernier, une procédure d'appel d'offres financières a été lancée auprès de 6 institutions bancaires. Seules les 4 suivantes ont répondu : Caisse d'Epargne, Banque Populaire du Massif Central, Caisse des Dépôts et Crédit Mutuel du Massif Central.

Après étude, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMMC dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	700 000 Euros
Objet	Programme « Voirie 2018 »
Durée	180 mois
taux fixe	1,2800 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'échéances	Echéances constantes / Amortissement progressif
Montant des échéances trimestrielles	12 841,08 Euros
Commission d'engagement	725€

4/ DELEGATION DU CM AU MAIRE

A la demande de Monsieur JOURDAIN, suivi par d'autres élus, le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire 2 de ses prérogatives suivantes : le choix du titulaire à un appel d'offres mais après avis de la CAO et l'acquisition de parcelles au titre des alignements à 3€ le m².

5/ ALSH : création d'une régie de recette et d'avances

Dans le cadre du bon fonctionnement de l'ALSH, et principalement pour des raisons pratiques, Le Maire propose de créer une régie unique de recettes (participation des familles, aides des organismes sociaux et dons) et d'avances (dépenses lors des voyages et sorties : alimentation, produits pharmaceutiques, honoraires médicaux, droits d'entrée d'activités pédagogiques, matériels pédagogiques et petits mobiliers).

Les modes de recouvrement et de dépenses se font par chèque, carte bancaire, virement et numéraire. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000€, et celui de l'avance à consentir à ce dernier est fixé à 3 000€. Enfin, un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès du comptable public assignataire de Bellerive-sur-Allier.

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

6/ ECOLE ELEMETAIRE : complément de subvention

Lors du vote du budget communal, il est alloué une subvention à l'école élémentaire de 42€ par élève au titre de l'allocation scolaire. Mais depuis mars dernier, 6 nouveaux élèves ont été inscrits. Mme BOUILLON propose donc de verser un complément de subvention correspondant à cette augmentation d'effectif, soit de 252€ (6 élèves X 42€).

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

6/ JURY D'ASSISES :

Numéro de la Liste électorale	NOM / Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
52	AUBIJOUX/TULOUP Sandrine	45, rue de la Viala	12/01/1968 à ISSY-LES-MOULINEAUX (92)
1156	GALLIANO Mireille	5, rue de Laudemarière	15/01/1959 à CUSSET
94	BANDON Michel	8, rue de Vignolles	12/01/1964 à LANGOGNE (48)
514	CHAMIOT/GRANJON Jeanne	30, rue de la Corre	20/02/1932 à SAINT-RÉMY (73)
1123	FOURTOY Jacques	1 A, rue de Morvan	15/05/1957 à CRÉTEIL (75)
2157	PORTEPERRUQUE Daniel	9, rue de Vignolles	14/07/1964 à VICHY
2640	VISSAC/PARIS Marie Josèphe	8, rue des Acacias	16/11/1937 à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES
1584	LAPANDERIE Gérard	10, rue du Clos Dallon	07/12/1948 à VICHY
405	BRENOL/JULIEN Marie-Laure	28, rue de Cusset	18/07/1957 à VICHY
2642	VIVIER/NIGON Sylvie	15 A, rue des Fleurs	20/06/1962 à RIOM (63)

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- M^{me} JAYAT rappelle le spectacle du 29 juin prochain « Le guinguette show musette dégivrée » sur le parvis de l'église ;

- M. QUAIRE rappelle l'organisation d'activités festives de la journée du 13 juillet par le Comité des Fêtes (et avec l'aide des services communaux) : d'une plancha géante à partir de 19h00, de la marche aux flambeaux par les enfants à 22h00, du traditionnel feu d'artifice sur le parvis de l'église à 22h30 suivi d'un bal gratuit à 23h00 à la SDF ;

- FINALE DU MONDIAL 2018 : retransmission sur écran géant à la SDF dimanche 15 juillet à 17h00.

Séance levée à 20h40.